

# l'équipe

Le SAVS Arbois est composé de :

- un directeur,
- une équipe éducative :
  - chef de service,
  - éducatrice spécialisée,
  - conseillères ESF (Économie Sociale et Familiale),
- une psychologue,
- un agent administratif,
- un agent de service intérieur.

# les partenaires

Le SAVS Dole travaille en partenariat avec tous les organismes

- du secteur social,
- de la santé,
- de l'emploi,
- du logement,
- de la protection.

Les institutions et administrations.

Les associations et organismes de sport, loisirs et vacances.

Et bien sûr la famille et l'entourage des bénéficiaires.

# Contact

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez davantage de renseignements :

**Chef de service : Mme Yassia BOUDRA**

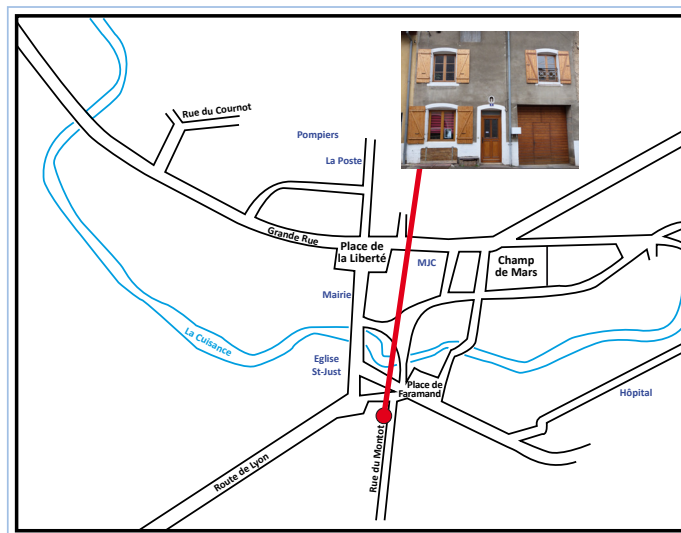
**SAVS Arbois**

**6 rue du Montot**

**39600 ARBOIS**

**Tél 03 84 37 43 20**

**savs.arbois@juralliance.fr**



## SAVS Arbois

Service d'accompagnement à la vie sociale

Adultes en situation de déficience intellectuelle :  
**un pas vers l'autonomie...**



6 rue du Montot  
39600 ARBOIS  
Tél 03 84 37 43 20  
savs.arbois@juralliance.fr

Service géré par l'association Juralliance  
9 rue Chauvin - 39600 ARBOIS  
Tél 03 84 66 31 80 - Fax 03 84 66 31 89  
siege@juralliance.fr

association  
**Juralliance**  
ACCOMPAGNER, PROTÉGER, PRENDRE SOIN

# MISSION DU SAVS

Le SAVS met en place un projet d'accompagnement personnalisé à partir des attentes et des besoins de la personne accueillie.

Il est indispensable que vous soyez responsable de votre projet.

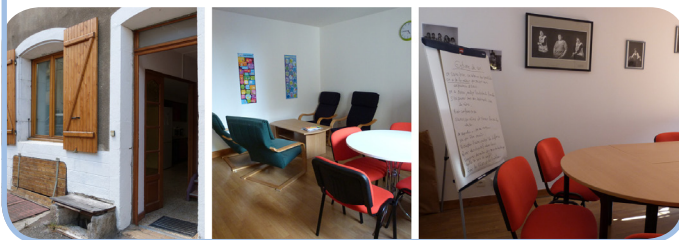
Le service peut intervenir à votre domicile, fixer des rendez-vous pour des entretiens individuels.

Le SAVS vous permet de maintenir et développer votre autonomie en milieu ordinaire et trouver votre place dans la cité. Le SAVS vous propose des prestations, organise des temps éducatifs collectifs pour rompre l'isolement et mène des actions de préventions.

Pour une admission vous devez :

- être majeur(e).
- Avoir une orientation SAVS de la CDAPH.
- Habiter Arbois et ses environs.
- Assurer votre sécurité.
- Accepter le règlement de fonctionnement.
- Vous engager dans un projet d'accompagnement personnalisé.

*Le SAVS dispose d'un agrément de 31 places financées par le Conseil départemental.*



## Pour favoriser votre autonomie, nous mettons ensemble les moyens nécessaires pour :



Vous accompagner dans la construction de votre projet de vie.



Vous accompagner dans l'accès et le maintien dans un logement.



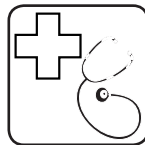
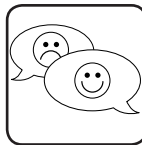
Vous aider dans les actes quotidiens (alimentation, entretien du logement, transport, courses...).



Vous aider dans votre projet professionnel.



Vous aider dans vos démarches administratives.



Vous proposer un soutien psychologique.  
Vous accompagner dans vos démarches de soins.



Vous soutenir dans la gestion de votre argent.



Vous soutenir dans vos relations familiales et amicales...